



Case postale 8  
2740 Moutier  
[www.cap-moutier.ch](http://www.cap-moutier.ch)

## Bon cadeau prévôtois

Madame, Monsieur,

Voici déjà plus de 10 ans que les bons cadeau prévôtois sont proposés comme moyen de paiement dans les commerces et restaurants de Moutier et environs.

Par la présente, nous tenons à faire un petit rappel sur l'utilisation de ces bons, en quelques points :

- Les membres du CAP s'engagent à accepter à leur valeur nominale ces bons, comme moyen de paiement sur tout achat. La valeur totale du bon doit être utilisée et il n'y aura aucun remboursement en espèce.
- Ces bons sont valables dans les commerces et restaurants de la ville de Moutier et environs.
- L'émission se fait en coupures de CHF 10.-, CHF 20.-, CHF 50.-
- La caisse municipale de la commune de Moutier, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, fait office de point de vente exclusif.
- Les membres du CAP assument une participation aux frais de 1,8% de la valeur nominale des bons. Les non-membres du CAP assument une participation aux frais qui s'élève à 4%.
- Les bons seront dans la mesure du possible remboursés mensuellement. Ils doivent être remis à l'association des Commerçants et Artisans Prévôtois accompagnés du formulaire de remboursement, que l'on trouve sur le site internet [www.cap-moutier.ch](http://www.cap-moutier.ch), à l'adresse suivante : Commerçants et Artisans Prévôtois, Case postale 8, 2740 Moutier.

Les soussignés restent volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Commerçants et Artisans Prévôtois

Le Président

Cédric Roos

Le Responsable

Daniel Steiner